

PREFECTURE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE.

Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien dit « LES TAILLADES », par EDF EN France, sur le territoire des communes de Cheylard l'Evêques, Chasserades, La Bastide Puylaurent.

Le public est informé qu'en application du code de l'environnement, l'arrêté n° 2014079-0005 du 20 mars 2014 prescrit l'ouverture d'une enquête publique, sur le projet présenté par EDF EN France, dont le siège social est Cœur Défense – Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense cedex en vue d'obtenir l'autorisation susvisée. Cette enquête publique se déroulera du **lundi 14 avril 2014 au vendredi 16 mai 2014 inclus**, à la mairie de Cheylard l'Evêques, Chasserades, et La Bastide Puylaurent.

Un dossier comprenant notamment l'étude d'impact, le résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative environnementale sera déposé en mairies de Chasserades, Cheylard l'Evêque, La Bastide Puylaurent, Luc, Laveyrune (07), Saint Laurent Les Bains (07), Prévençères, Saint Frézal d'Albuges, Montbel, Chaudeyrac, et pourra être consulté par le public aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative sont consultables sur le site internet des services de l'Etat www.lozere.gouv.fr à la rubrique « Publication/enquêtes publiques.

Madame Fabienne DELMAS, désignée par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire-enquêteur, recevra personnellement le public à la mairie de Cheylard l'Evêques, Chasserades, et La Bastide Puylaurent les :

- lundi 14 avril 2014, de 09h00 à 12h00, à Cheylard l'Evêque
- jeudi 24 avril 2014, de 09h00 à 12h00 à Chasserades
- mercredi 7 mai 2014, de 09h00 à 12h00, à La Bastide
de 14h00 à 17h00 à Chasserades
- vendredi 16 mai 2014, de 09h00 à 12h00, à Cheylard l'Evêque.

Monsieur M. Georges WINCKLER, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public sur ce projet pourront être :

- soit consignées sur les registres d'enquête déposés dans les mairies susvisées,
- soit adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie Cheylard l'Evêque, siège de l'enquête publique,
- soit présentées verbalement au commissaire-enquêteur lors de ses jours et heures de permanences.

A l'issue de l'enquête, le mémoire en réponse du demandeur, le rapport contenant les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposés à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques, faubourg Montbel - 48000 Mende), dans les mairies précitées et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat : www.lozere.gouv.fr .

Au terme de la procédure, le préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale



Marie-Paule DEMIGUEL